



Capital Accident

René et Marie D.

(58 ans - Pré-retraité et 55 ans - institutrice)

Arrivés à la cinquantaine, nous avons la chance d'être tous les deux en bonne santé. Nous nous sommes toujours sortis des pépins de santé. En fait, pour nous le plus gros risque, c'est l'accident parce qu'il est imprévisible et immédiat. Nous faisons beaucoup d'activités et c'est là qu'il peut nous arriver quelque chose. Alors nous avons décidé de nous protéger l'un et l'autre avec Capital Accident "Optimum". Nous avons choisi un capital de 100 000 € en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie consécutifs à un accident, à un tarif très abordable. Ce serait dommage de ne pas en profiter !!



Capital Accident

Protégez-vous des conséquences financières liées à un accident



Dominique P.

(60 ans - Directeur Général de Société)

Ma mission est d'assurer la pérennité et le développement de l'entreprise qui en est à sa troisième année d'existence. Aujourd'hui mon Directeur Commercial est le principal garant de nos objectifs. A 30 ans, c'est lui qui possède le carnet d'adresses et le savoir-faire garantissant le chiffre d'affaires de l'année. Mes actionnaires m'ont d'ailleurs demandé de trouver une solution simple et à moindre coût, couvrant le risque lourd lié à un accident de mon collaborateur. Avec Capital Accident Optimum, mon Directeur Commercial est assuré pour 5 millions d'euros en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie faisant suite à un accident. De plus la cotisation est déductible du résultat imposable et réduit donc le montant de l'impôt sur les sociétés. Mes actionnaires sont satisfaits et je suis même plus serein.



Une assistance complète pour vous aider en cas de coup dur

Vous bénéficiez d'une assistance téléphonique joignable à tout moment et d'un ensemble de services complémentaires.

EXEMPLES EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL :

- Proposition d'organisation et de mise en œuvre des obsèques dans le respect des souhaits émis par la famille et/ou l'assuré, et du budget prévu par ces derniers.
- Aide à domicile mise à disposition d'un proche dans les 10 jours qui suivent le décès.
- Rapatriement du corps en cas de décès survenant à plus de 50 km du domicile.



Spheria
Val de France,
la mutuelle
sur mesure



SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉ



Capital Accident

PREMIUM
jusqu'à 75 000 €



Capital Accident

OPTIMUM
jusqu'à 2 000 000 €

Une garantie simple et accessible à tous

Capital Accident "Premium" permet de garantir à vos proches le versement d'un capital

dont vous choisissez vous-même le montant (de 15 000 € à 75 000 €) en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, d'origine accidentelle.

Aucune formalité médicale n'est exigée pour adhérer à Capital Accident "Premium"

(pas d'examen, ni de questionnaire médical, pas de déclaration de bonne santé à signer). Votre prise en charge est immédiate.

La cotisation de Capital Accident "Premium" est fixe

quels que soient votre âge et votre état de santé. Elle n'évoluera pas dans le temps. Cette cotisation réduite rend cette garantie accessible à tous les budgets.

Capital Accident "Premium" est particulièrement adapté aux personnes de 50 à 70 ans

plus facilement exposées aux accidents de la vie courante.

Capital Accident "Premium" est exonéré de droits de succession

dans la plupart des cas (selon la législation en vigueur).



Les avantages de Capital Accident "Premium" :

- jusqu'à 75 000 € de capital garanti
- aucune formalité médicale
- souscription possible jusqu'à 70 ans
- capital versé sous 48 heures (après réception du dossier complet)
- exonération des droits de succession (dans la limite de la législation en vigueur)

De hauts niveaux de garanties pour une protection maximale

CAPITAL ACCIDENT "OPTIMUM" PROPOSE UN HAUT NIVEAU DE CAPITAL ALLANT DE 75 001 € À 2 000 000 € POUR FAIRE FACE AU DÉCÈS ET À LA PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE SUITE À UN ACCIDENT.

Votre souscription est simplifiée pour adhérer à Capital Accident "Optimum"

Aucune sélection médicale n'est nécessaire jusqu'à 300 000 €, une simple déclaration de bonne santé suffit si vous optez pour un montant de capital compris entre 300 000 € et 500 000 €. Au-delà de 500 000 €, un questionnaire médical simplifié doit être complété.

La cotisation de Capital Accident "Optimum" est calculée au plus juste à des tarifs compétitifs

Elle est déterminée au moment de l'adhésion en fonction de votre âge et du montant du capital que vous choisissez. Capital Accident "Optimum" est un contrat pour lequel vous êtes couvert jusqu'à 65 ans en cas de perte totale et irréversible d'autonomie et jusqu'à 70 ans en cas de décès.

"Focus homme-clé"

La réussite de l'entreprise est souvent liée à une ou plusieurs personnes essentielles. L'"homme-clé" possède en effet un charisme et un savoir-faire qui lui sont propres. Le décès ou la perte totale et irréversible d'autonomie de l'homme-clé constitue un risque majeur pour l'entreprise. Avec Capital Accident "Optimum", elle dispose d'un capital en cas de décès accidentel de l'homme-clé, pour faire face à une baisse du chiffre d'affaires, payer les charges fixes ou recruter un nouveau dirigeant. Les cotisations sont entièrement déductibles du résultat net de l'entreprise.

Les avantages de Capital Accident "Optimum" :

- jusqu'à 2 000 000 € de capital garanti
- garantie décès possible jusqu'à 70 ans
- couverture immédiate en cas de décès et de perte totale et irréversible d'autonomie
- exonération des droits de succession (dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur)